

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 MAI 2022**

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Par suite d'une convocation en date du 05 mai 2022, les membres composant le conseil municipal de Saussey se sont réunis à la mairie le 12 mai 2022 à vingt heures trente, sous la présidence de : Philippe d'Anterroches, Maire

Sont présents : Philippe d'ANTERROCHES, Bruno ROBIN, Thierry LEGRAVEREND, Cécile GUERIN, Sandrine BARBIER, Nolwen BEVAN, Evelyne LEPERCHOIS, Rémi DE SAINT JORES, Serge LEHERICEY, Pascal POUILLAIN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent ayant donné procuration : -

Absent excusé : Philippe PACILLY.

Absent : -

**Ordre du Jour** :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation et signature du compte rendu de la dernière séance,
- Point sur les travaux,
- Devis pour la réfection du plancher de la salle de convivialité et demandes de subvention,
- Devis de la Saur pour nouveaux branchements,
- Recrutement d'un adjoint technique,
- Adhésion au service commun d'appui en ingénierie de projet proposé par la CMB,
- Tenue du bureau de vote pour les élections législatives,
- Dossiers d'urbanisme,
- Comptes-rendus réunions,
- Questions diverses.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Rémi DE SAINT JORES est désigné pour remplir cette fonction.

**Approbation et signature du compte rendu de la dernière séance.**

M. Thierry LEGRAVEREND demande que soit ajouté l'avis du Conseil Municipal sur la déclaration préalable n°05056822W0004. Le compte rendu est modifié, la phrase suivante est ajoutée « *la division parcellaire des terrains Vilquin est refusée par le Conseil Municipal* ». Le conseil municipal approuve et signe le compte rendu ainsi modifié.

**Point sur les travaux** :

Les travaux de l'église sont en cours.

Dans le cadre des travaux de réfection de la route des Radins, il est décidé d'enlever les grosses pierres qui sont dangereuses et de les redonner au propriétaire. Le virage a été aménagé.

Dans le cadre des travaux du cimetière, une réunion de préparation a eu lieu entre l'entreprise Lehodey et l'entreprise Pacilly Paysages pour le terrassement. Il est prévu de faire un sondage du terrain pour s'assurer qu'il n'y a pas de difficulté à creuser. Des nids d'abeilles seront posés et remplis de plantes spécifiques pour les allées.

La réfection de la rue du Stade a été retenue par la CMB. Le budget de la commission voirie de la CMB est détaillé.

## MAIRIE DE SAUSSEY

### Devis pour la réfection du plancher de la salle de convivialité.

M. le Maire présente :

- le devis de l'entreprise de maçonnerie Benoit Lecluze de Quettreville sur Sienne pour la dépose du plancher en bois, la pose d'un isolant et la réalisation d'un dallage qui s'élève à 7 396,80 € TTC. Le devis mentionne que les travaux ne pourront être réalisés qu'en 2023.
- le devis de l'entreprise de carrelage Nicolas Manteau de Saussey pour la pose et la fourniture de carrelage et de plinthes qui s'élève à 4 755,24 € TTC.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les devis de l'entreprise Benoit Lecluze pour un montant de 7 396,80 € TTC et de l'entreprise Nicolas Manteau pour un montant de 4 755,24€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer les devis.

Pour la demande de subvention auprès du Conseil Départemental, il est nécessaire d'attendre la redéfinition d'une nouvelle politique contractuelle vers les collectivités.

### Devis de la SAUR

Les devis de la SAUR pour le raccordement de deux maisons n'ont pas été reçus.

### Création d'un poste d'adjoint technique territorial.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de d'adjoint technique territorial, en raison du décès de Monsieur Pascal Lejoliot, adjoint technique territorial,

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi :

- d'adjoint technique territorial,
- adjoint technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe,
- adjoint technique territorial principal de 1<sup>e</sup> classe

à temps non-complet, soit 14h00 / 35h00, pour l'entretien des bâtiments communaux et des espaces verts communaux, à compter du 01/07/2022.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial indice majoré 352 – indice brut 382.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411, 6413, 6451, 6453.

La répartition des heures pour le ménage dans les locaux communaux est abordée.

### Adhésion au service commun d'appui en ingénierie de projet proposé par la CMB.

Monsieur le Maire fait part du courrier de la CMB concernant la création d'un service commun d'appui en ingénierie. Le conseil municipal souhaite avoir plus d'informations avant d'adhérer à ce service.

### Tenue du bureau de vote pour les élections législatives

Les membres du Conseil Municipal organisent le planning de tenue du bureau de vote pour les élections législatives des dimanches 12 et 19 juin 2022.

### Dossiers d'urbanisme

Aucun dossier d'urbanisme n'a été déposé depuis la dernière réunion.

## MAIRIE DE SAUSSEY

### Comptes rendus des réunions

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la commission voirie de la CMB et le compte rendu de la réunion du SDEM.

### Questions diverses

Monsieur le Maire fait part du courrier de Mme Lejoliot suite au décès de son mari. Le conseil municipal décide de ne pas faire payer la concession de M. Lejoliot dans le cimetière communal étant donné qu'il était employé communal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la souscription d'un contrat auprès de Bouygues Télécom pour la connexion internet de la Mairie en raison de l'arrêt définitif du réseau Mino au 30 juin 2022.

Le Maire,

